

## Budget Primitif 2025 – Ville de Champigny-sur-Marne

### 1. Présentation générale

- Montant total du budget : 224 431 431,87 € votés en équilibre entre recettes et dépenses (+0,80 % par rapport à 2024).
- Transmission à la préfecture : 2 avril 2025.

### 2. Équilibre par section

Section	BP 2024 (€)	BP 2025 (€)	Variation
Fonctionnement	137 921 723,86	140 667 607,79	+1,99 %
Investissement	84 722 079,86	83 763 824,08	-1,13 %
<b>Total</b>	<b>222 643 803,72</b>	<b>224 431 431,87</b>	<b>+0,80 %</b>

### 3. Section de fonctionnement

- Dépenses réelles : 122 426 931 €
  - Charges à caractère général : 30 531 657 € (+3,31 %)
  - Charges de personnel : 76 008 200 € (+0,01 %)
  - Subventions et participations : 10 735 925 €
- Recettes réelles : 140 320 298,68 €
  - Fiscalité (dont TH compensée et correcteur) : 94 662 627,27 € (67,46 % des recettes)
  - Dotations et participations : 33 903 991 €
  - Produits des services : 10 121 464 €

### 4. Section d'investissement

- Dépenses réelles : 82 416 514,97 €
  - Grands investissements : médiathèque du centre-ville, groupes scolaires, voirie, équipements publics

- Remboursement du capital de la dette : 12 088 005 € (+5,91 %)
- Recettes réelles : 64 523 147,29 €
- Emprunts nouveaux : 46 989 727,89 €
- Subventions : 7 672 155,40 €
- FCTVA : 3 635 216 €

## **5. Contexte et contraintes**

- Contexte institutionnel incertain (changement de gouvernement, retard budget de l'État)
- Pressions sur les collectivités : hausse de la CNRACL (+3 points/an sur 2025-2028), baisse des concours financiers de l'État
- Exonération de la contribution DILICO grâce au rang DSU (246e)

## **6. Ratios financiers et conformité réglementaire**

- Capacité de désendettement : 8,2 ans (BP 2025), contre 9 ans (BP 2024)
- Taux d'endettement : 83,8 % des recettes réelles de fonctionnement (moyenne nationale : 78,6 %)
- Autofinancement : 17 893 367,68 € (+10,9 %)
- Respect de l'équilibre et de la réglementation M57 (vote par nature, chapitre, opération)

## **7. Autorisations et décisions**

- Autorisation d'emprunt jusqu'à 46 987 727,89 €
- Virements de crédits autorisés (max. 7,5 % des dépenses réelles hors personnel)
- Maintien du taux de la taxe foncière bâti pour 2025

## **8. Conclusion**

Ce budget garantit :

- Stabilité de la fiscalité
- Maintien de la qualité des services publics
- Poursuite de l'investissement
- Ratios financiers sains et conformité à la réglementation française
- Rigueur budgétaire malgré un contexte national contraint